

Marcourt a repêché 60 % d'écoles liégeoises

Juste avant de partir, le ministre n'a pas respecté le classement établi par un jury indépendant

Jean-Claude Marcourt (PS) a choisi ces projets sur base de critères modifiés, prenant sa décision alors que le renversement de majorité wallonne avait déjà commencé.

Sudpresse le dévoilait mardi midi sur ses supports numériques : la polémique fait rage entre les actuel et ancien ministres wallons de l'Économie, Pierre-Yves Jeholet (MR) et Jean-Claude Marcourt (PS). En cause : 68 écoles que ce dernier a équipées en matériel numérique juste avant de devoir rendre les clés de son cabinet au libéral cet été, ce que M. Jeholet vient de découvrir. « Il n'est pas question ici d'une prise de décisions subjectives » et « il n'y a pas de favoritisme », jurait alors le porte-parole de M. Marcourt, interrogé par nos soins. « Nous avons repris les projets qui bénéficiaient des meilleurs classements et nous avons également regardé les établissements les plus confrontés à la fracture numérique et qui nécessitaient une action rapide. »

ORDRES À SES FONCTIONNAIRES

Vraiment ? À l'administration, on ne le confirme en tout cas pas. On y a en effet conservé deux « notes

vertes » (des injonctions directes du ministre à ses fonctionnaires) dans le cadre de ce dossier. Elles datent des 29 juin et 17 juillet, alors que, pour rappel, Benoit Lutgen a tiré la prise du gouvernement wallon le 19 juin et que le nouvel accord de majorité a été conclu le 25 juillet.

Ces notes sont signées de la propre main du chef de cabinet de M. Marcourt. Et elles indiquent à l'administration les 68 projets que le Liégeois a décidé de repêcher dans cette période politiquement suspecte. Est-ce un hasard ? Toujours est-il que 41 projets sur 68 émanent d'établissements situés en province de Liège (dont 8 gérés par l'ULg), contre 14 en Hainaut, 6 dans le Namurois, 4 en Luxembourg et 3 en Brabant wallon.

Tout aussi interpellant : ils étaient loin d'être les mieux classés (voir la liste intégrale sur nos supports numériques). Le dernier projet retenu, une école de Wanze (commune de l'ancien ministre wallon PS du Budget Christophe Lacroix) avait ainsi été classé... 865^e par l'administration ! Une autre école de Wanze, elle aussi repêchée, était 653^e ! Deux autres de Herstal (Frédéric Daerden, PS) étaient respectivement 492^e et 741^e.

PAS DE PUBLICITÉ

Ans, Flémalle, Waremme, Liège, Blegny... Non seulement le bassin liégeois s'y taille la part du lion,

Les communes liégeoises à majorité socialiste sont largement surreprésentées dans le classement établi par le propre cabinet du ministre

mais les communes PS y sont également largement surreprésentées. Et ce n'est pas fini. Quelque 1.300 projets avaient été rentrés et un jury neutre de l'administration les avait classés en fonction de plusieurs critères objectifs coulés dans des textes, puis en avait supprimé certains pour dépassement des quotas (chaque école pouvait rentrer un maximum de 2 projets, certaines en avaient soumis 3 ou 4) pour finalement en retenir 500. Constatant un reliquat budgétaire, M. Marcourt aurait pu prendre les

68 projets suivants du classement opéré par ce jury. En lieu et place, il a lui-même réévalué les projets. Sur quelle base légale ? Mystère.

Curieusement, dans son injonction du 19 juin à l'administration contenant ces nouveaux projets, il lui donne aussi ordre d'attendre son feu vert ultérieur avant de leur donner la publicité requise en les insérant sur le site internet du projet. Il le rédige en ces termes interpellants : ces projets

« seront repris dans un deuxième temps sur le site www.ecolenumerique.be. Le cabinet vous informera ultérieurement des modalités pratiques à ce sujet ».

Il répétera le même ordre dans sa deuxième injonction à l'admini-

stration du 17 juillet, où il ajoute cette fois les 8 projets dépendant de l'ULg. Est-ce par distraction ? Alors que les nouvelles écoles choisies en avaient été informées par courrier

dans la foulée, cet ordre de mise en ligne ne sera jamais donné. Le site en question se limite toujours, aujourd'hui, à inventorier les 500 premiers lauréats sélectionnés, eux, par le seul jury indépendant. ●

CHRISTIAN CARPENTIER (AVEC G. BARK.)

Réaction du cabinet Marcourt

« On n'a pas eu le temps de finir le travail »

Recontacté par nos soins ce mercredi et averti des nouveaux éléments en notre possession, le cabinet de Jean-Claude Marcourt s'est une fois de plus défendu de tout fait du prince. « Comme il nous restait du budget, nous avons décidé de repêcher une soixantaine de dossiers », explique son porte-parole. « Nous n'avons plus suivi la liste arrêtée par le jury indépendant et avons nous-même appliqué deux nouveaux critères : la qualité du

projet, et la fracture numérique de la localité et de sa population ».

Comment le cabinet Marcourt a-t-il évalué ce degré de fracture numérique parmi quelque 800 dossiers à départager ? « C'est un choix politique que nous avons posé », se limite à rétorquer le porte-parole. Le fait que, au final, 60 % des nouveaux projets retenus concernent la province de Liège serait le fruit du pur hasard. « Il n'y avait pas de pourcentage spécifique attribué à

telle ou telle région », assure-t-on.

Pourquoi avoir donné injonction à l'administration de ne pas publier ces 68 nouvelles écoles sur le site internet de l'opération reprenant les 500 précédents lauréats ?

« Nous voulions le faire de façon très transparente à la rentrée de septembre, une fois toutes les écoles averties. Nous voulions alors publier une deuxième liste, puisque ces projets ne sont pas pris sous la casquette

Communauté française comme les 500 précédents. Mais comme le gouvernement wallon est tombé fin juillet, nous n'avons pas eu le temps de finir le travail. »

Pour rappel, des courriers signés cette fois de la main même de M. Marcourt avaient pourtant été envoyés aux nouvelles écoles lauréates dès le 29 juin, jour de la première injonction donnée à l'administration. ●

CH. C.